



Cout mutuelle suite invalidité, remboursement exigé sous 6 mois

Par **Bilou78**, le **08/03/2022** à **11:26**

Bonjour,rrnrJe cherche des informations pour une amie qui se retrouve dans une situation délicate.rnrnCela fait suite à un accident du travail ayant entraîné un arrêt maladie de 3 ans puis une mise en invalidité depuis 2 ans et 3 mois. L'entreprise qui l'employait lui demande le remboursement du coût des options de sa mutuelle sur les 27 mois d'invalidité. En effet, depuis 2 ans et 3 mois, l'entreprise n'était plus en mesure de prélever ce coût sur son salaire/indemnités.rnrnLe problème est que l'employeur a attendu plus de 2 ans pour lui signaler ce problème et exige maintenant le remboursement de ces coûts de mutuelle (plus de 2.000 euros) dans les 6 mois.rnrn- Prévenue plus tôt, elle aurait annulé ces options de mutuelle.rn- Elle est dans l'incapacité de régler ces 2 000 euros en 6 mois, pour elle c'est une catastrophe il ne lui reste plus rien à la fin du mois vu ses revenus.rnrnJe me permets de vous solliciter pour savoir qu'elles seraient ses options (échéancier, etc.) ?rnrnMerci par avance.rnrnCordialement.